

## Mention d'information traitement - Surveillance de la mission SPARES -

### *Surveillance et Prévention de l'AntibioRésistance en Etablissement de Santé*

Nous vous informons que des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité du CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (ci-après dénommé CHRU DE NANCY).

Le CHRU DE NANCY a désigné un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont : Monsieur Alexandre PERRIN [AL.PERRIN@chru-nancy.fr](mailto:AL.PERRIN@chru-nancy.fr)

Ce traitement, mis en œuvre par le CENTRE D'APPUI POUR LA PREVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS DU GRAND EST (ci-après dénommé CPIAS GRAND EST) du CHRU DE NANCY, a pour finalité la surveillance des résistances bactériennes en établissement de santé.

Sa base juridique repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public <sup>1</sup>.

Les données collectées et traitées sont :

- Identifiant du patient ;
- Date de naissance ;
- Date d'hospitalisation ;
- Unité fonctionnelle d'hospitalisation ;
- Résultats de bactériologie (date de prélèvement, nature du prélèvement, espèce bactérienne et antibiogramme).

Peuvent s'ajouter à ces données, des traces applicatives, historiques de connexions et autres informations nécessaires pour garantir la sécurité du traitement.

L'identification d'un patient n'est plus possible dès la transmission des données par l'établissement au sein de l'application informatique de la surveillance de la mission SPARES. Seuls les éléments suivants sont conservés : âge du patient, unité fonctionnelle d'hospitalisation, résultats de bactériologie. Après stockage des données au sein des bases, il ne sera plus possible de ré-identifier le patient.

Ces données sont traitées uniquement dans le cadre de la surveillance de la mission SPARES, par le personnel du CHRU DE NANCY, du CPIAS GRAND EST, des organismes ou des prestataires, habilités à intervenir dans le processus : personnels de la surveillance de la mission SPARES, société d'hébergement et de développement informatique.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

---

<sup>1</sup> Surveillance mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article R. 1413-86 du code de la santé publique.

Les données anonymisées seront conservées pendant une durée de 10 ans après la dernière année de recueil des données (archivage au cours de l'année 2032 des données recueillies entre 2018 et 2022). Passé ce délai, elles feront l'objet d'un archivage avec accès restreint pour une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 58 de la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'opposition à la transmission de vos données, sur justification de votre identité en vous adressant :

- Au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Clinique de l'Anjou : [dpd@clinique-anjou.fr](mailto:dpd@clinique-anjou.fr)
- Au Délégué à la Protection des Données (DPO) du CHRU de NANCY : [AL.PERRIN@chru-nancy.fr](mailto:AL.PERRIN@chru-nancy.fr)
- A consores : [consores@chru-nancy.fr](mailto:consores@chru-nancy.fr)

Cette demande doit être signée et accompagnée d'une copie de votre titre d'identité.

Vous pouvez, selon les mêmes modalités, et en amont de la transmission de vos données, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression de vos données ainsi que votre droit à limiter leur traitement. Lors de la transmission, vos données seront anonymisées de telle sorte qu'il ne sera plus possible de vous identifier et donc de faire droit à vos demandes de droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation.

Par ailleurs, si vous considérez que le traitement vous concernant constitue une violation de la réglementation, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de l'autorité de contrôle de l'Etat où se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail, ou le lieu où la violation aurait été commise. Nous vous conseillons de vous rapprocher préalablement du DPO du CHRU DE NANCY, qui est à votre disposition pour toute question relative au traitement de vos données.